ENQUETE PUBLIQUE

PROJET D'ALIENATION DE L'EMPRISE DU CHEMIN RURAL DES MARAIS



Du 24 octobre 2022 au 15 novembre 2022

Rapport d'enquête

SOMMAIRE

l.	GENERALITES 11-Objet de l'enquête 12- Contexte juridique	4 4 4
II.	DESCRIPTION du PROJET 21- Demande de modification 22- Avis du Conseil municipal	4 5
III.	DEROULEMENT de l'ENQUETE 31-Désignation du commissaire enquêteur 32-Préparation de l'enquête 33- Publicité 34-Dossier d'enquête 35- Modalités de l'enquête	6 6 6 7 8
IV.	EXAMEN des OBSERVATIONS 41-Observations du registre 42- Analyse des courriers 43- Procès-verbal de synthèse 44- Remise du rapport	8 9 9

CONCLUSIONS et AVIS

ANNEXES

I-GENERALITES

I-1 OBJET DE L'ENQUETE

L'objet de cette enquête publique porte sur le projet d'aliénation puis de cession d'une partie du chemin rural des Marais situé sur la commune de Pauillac, Gironde.

Il s'agit de recueillir les observations et les avis des habitants de la commune de Pauillac sur ce projet.

I-2 CONTEXTE JURIDIQUE

L'enquête publique qui porte sur l'aliénation de l'emprise d'une partie du chemin rural des Marais s'appuie sur les dispositions prévues par :

- le Code général des collectivités territoriales L.1311-13, L. 2241-1, L. 2122-21 et L.2121-29;
- le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 161-1 à L. 161-13 et R.161-25 à R. 161-27 ;
- le Code des relations entre le public et l'administration articles L 134-1 et L 134-2, articles R 134-3 à R 134-30;
- le Code de la Voirie routière, article L 161-1.
- l'arrêté municipal n° 2022/479 du 29 septembre 2022 prescrivant l'enquête publique.

II-DESCRIPTION du PROJET

2-1 DEMANDE D'ACHAT

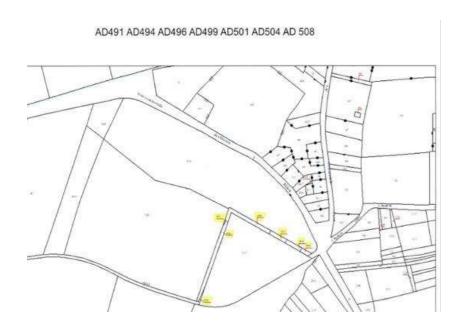
La société *Château Duhart Milon* a manifesté son intérêt pour des parcelles appartenant à la commune de Pauillac et souhaite racheter ces parcelles anciennement à usage de passe et qui désormais ne desservent plus que leur propriété.

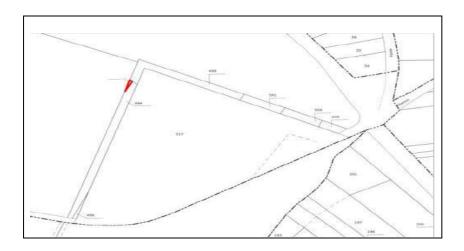
Cela concerne les parcelles situées aux lieux-dits « Garabey », « Fond-Martin», «Radet », « Les Parques » et traversées par le chemin rural des Marais.

Parcelle	Superficie	Nature	Localisation
AD 511	56 m2	Passe communale	Garrouil ouest le sablon
A 109	494 m2	Passe communale	Garrouil ouest
AD 491	9m2	Passe communale	Garabeil
AD 494	346 m2	Passe communale	Garabeil
AD 496	15 m2	Passe communale	Garabeil
AD 499	325 m2	Passe communale	Garabeil
AD 501	94 m2	Passe communale	Mouline
AD 504	94 m2	Passe communale	Mouline
AD 508	59 m2	Passe communale	Mouline
Duhart	3370 m2	Passe communale	Duhart nord

La superficie totale est de 4 872 m² pour une valorisation de 632 060 €.

2-2 SITUATION GEOGRAPHIQUE





2-3 LE PLAN LOCAL d'URBANISME

Le **PLU** de la commune de Pauillac a été approuvé par délibération du conseil municipal du 18/10/2007 avec :

- Modification n°1 : le 26/06/2008 , n°2 29/04/2010 et n°3 20/09/2017.
- Modification simplifiée n°1 le 21/03/2013, n°2 le 11/07/2014, n°3 le 30/03/2015 et n°4 le 27/06/2020.

A ce jour ce chemin rural n'est plus utilisé par les citoyens et n'est plus entretenu par la commune.

2-4 AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré le 5 juillet 2022, a, à l'unanimité des membres présents, accepté cette proposition d'aliénation afin de céder les parties du chemin rural au prix de 130 € le m². Le conseil municipal a également adopté la procédure d'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural des Marais, délibération n° 2022/083.

III-DEROULEMENT DE L'ENQUETE

31-DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Par décision du 29 septembre 2022 Monsieur le Maire de Pauillac a désigné Monsieur Pierre THIERCEAULT en qualité de commissaire enquêteur pour mener l'enquête publique.

32- PREPARATION de L'ENQUETE PUBLIQUE

Une rencontre s'est tenue le 20 septembre 2022 avec M. Florent FATIN, Maire de Pauillac, pour prendre en compte le dossier et caler au mieux l'organisation de l'enquête publique.

33- PUBLICITE

L'enquête a été portée à la connaissance de la population, en particulier par la diffusion d'un avis d'enquête dans deux journaux régionaux 15 jours avant le début de l'enquête et huit jours après l'ouverture de l'enquête publique :

- dans le journal Sud-Ouest les 8 octobre 2022 et 28 octobre 2022.
- -dans le journal Les Échos Judiciaires du 8 octobre 2022 et 28 octobre 2022.

Cet avis était également présent sur le site de la commune de Pauillac, sur les panneaux d'affichage en mairie et sur panneaux au bord de la zone concernée par ce projet.

Un rapport de constatation établi par le chef de la Police Municipal atteste le bon affichage.

Le commissaire enquêteur a également constaté le bon affichage de l'avis de l'enquête publique.





Affichage au panneau de la mairie.

Affichage au bord du chemin concerné.

L'avis d'enquête a également été mis sur le site internet de la commune.

Il ressort donc que les formalités relatives à la publicité de l'avis d'enquête publique ont bien été respectées.

34- DOSSIER D'ENQUETE

Le dossier de projet d'aliénation du chemin rural des marais, soumis à enquête publique est constitué des documents suivants :

- Dossier administratif:
 - 1 délibération du Conseil municipal n°2022/083 en date du 5 juillet 2022 portant lancement de l'enquête publique en vue de l'aliénation de chemins ruraux au profit du Château Duhart Milon,
 - 2 Arrêté n°2022/479 portant mise à l'enquête publique préalable à l'aliénation de chemins ruraux,
 - 3 Notice explicative et plan de situation et de masse,
 - 4 Publication de l'avis d'enquête publique
 - 5 Avis d'enquête,
 - 6 Rapport de constatation de la police municipale en date du 13 octobre 2022 constatant la mise en place de panneaux informant d'une enquête publique,
 - 7 Demande d'acquisition du Château Duhart Milon en date du 22 mars 2022,
 - 8 Avis des Domaines en date du 14 juin 2022,

- 9 - Registre d'enquête.

Tous les éléments topographiques sont réalisés par le cabinet de géomètre Martin, 14 rue Marc Bourguedieu 33112 Saint Laurent du Médoc.

La composition du dossier d'enquête publique n'appelle pas de ma part d'observation.

35- MODALITES DE L'ENQUETE

Le dossier réglementaire du projet de modification ainsi qu'un registre d'enquête ont été laissés à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique qui s'est déroulée du 24 octobre 2022 au 15 novembre 2022 aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Ce dossier était également disponible, ainsi qu'une messagerie électronique dédiée, sur le site de la commune de Pauillac pendant toute la période arrêtée.

PERMANENCES

J'ai assuré une permanence à la mairie de Pauillac les 24 octobre 2022 de 9H00 à 12H00 et le 15 novembre 2022 de 14H00 à 17H00.

Il n'y a eu aucun incident lors de l'enquête publique.

36-RECUEIL DU REGISTRE et DOCUMENTS ANNEXES

L'enquête s'est terminée le mardi 15 novembre 2022 à 24 heures ; j'ai recueilli et clos le registre d'enquête publique que j'ai remis à Monsieur le Maire de Pauillac ce 15 novembre 2022.

IV-EXAMEN DES OBSERVATIONS

Le public n'a pas porté d'intérêt à cette enquête.

41- OBSERVATIONS du REGISTRE

Aucune remarque ni contribution ne figure dans le registre d'enquête.

42- COURRIERS

Aucun courrier ni mail n'a été reçu.

43- REMISE du RAPPORT

Le rapport et les conclusions ont été transmis par messagerie électronique le 30 novembre 2022 à Monsieur le Maire de Pauillac.

Pierre THIERCEAULT

AVIS et CONCLUSIONS MOTIVES

SUR L'ENQUETE PUBLIQUE

J'atteste que :

- L'enquête publique s'est déroulée conformément aux règles imposées en matière de publicité en application de l'arrêté communautaire :
- Dans la presse par une parution dans deux journaux locaux, quinze jours avant le début de l'enquête et au cours des huit premiers jours de celle-ci,
 - Par affichage dans la commune concernée, Pauillac.

L'affichage a fait l'objet d'un contrôle ponctuel par le commissaire enquêteur lors des permanences. Un rapport de Police atteste le bon affichage.

- Sur le site Internet de la commune.
- La mairie concernée disposait d'un dossier complet avant le début de l'enquête publique.
- La durée de l'enquête publique a été de 23 jours consécutifs.
- 2 permanences ont été tenues en mairie de Pauillac.
- Le registre d'enquête a été mis à la disposition du public durant toute la durée de l'enquête dans la mairie aux heures d'ouverture de celle-ci et lors des permanences du commissaire enquêteur.

Le registre a été clos à l'issue de l'enquête, par le commissaire enquêteur.

Aucun incident notable qui aurait pu perturber le bon déroulement de l'enquête publique n'est à rapporter.

L'organisation et le déroulement de l'enquête publique ont respecté scrupuleusement les règles régissant le droit des enquêtes publiques, les dispositions législatives et règlementaires.

MES CONCLUSIONS PERSONNELLES

Après avoir étudié le dossier d'enquête, visité le site pour une bonne compréhension du projet, pris en compte les compléments d'information mis à ma disposition par la mairie de Pauillac, je me suis fait une opinion personnelle :

Sur les observations du public

Il n'y a aucun avis du public sur ce projet.

Sur l'avis du conseil municipal

La délibération du conseil municipal du 5 juillet 2022 approuve le projet d'aliénation présenté.

Les avantages identifiés du projet :

- La partie du chemin concerné traverse les parcelles du même propriétaire.
- Cette aliénation va permettre de continuer le remembrement des plantations.
- Le Conseil municipal a émis un avis favorable à ce projet.
- La commune n'est pas perdante du point de vue foncier.
- Le projet est conforme à l'article L. 161-10 du Code rural.

Les inconvénients identifiés du projet

Dans la mesure où l'utilisation de cette partie du chemin est inexistante par le public depuis de longue date sans avoir présenté de troubles ni de gênes, il n'y a pas d'inconvénients identifiés.

DECISION : J'émets un **avis FAVORABLE** au projet d'aliénation de l'emprise du chemin rural du Marais de la commune de Pauillac tel que présenté.

A Bordeaux, le 30 novembre 2022

Pierre THIERCEAULT

LISTE des ANNEXES

- Annexe 1 : Délibération du Conseil Municipal 5 juillet 2022.
- Annexe 2 : Arrêté municipal du 29 septembre 2022.
- Annexe 3 : Courrier de demande d'achat au Maire.
- Annexe 4 : Publicités parues dans le journal « Sud-Ouest » du 8 octobre 2022 et du 28 octobre 2022.
- Annexe 5 : Publicités parues dans le journal « Les Echos Judiciaires Girondins » du 8 octobre 2022 et du 28 octobre 2022.
- Annexe 6 : Rapport d'affichage sur le chemin rural.

Délibération nº 2022/083 Nº d'ordre 20

Envoyé en préfecture le 11/07/0022 Reques professive to 11/07/2022 1D 033-213303142-00220705-DEL 3022-083-DE

COMMUNE DE PAUILLAC

Urbanisme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le cinq juillet à dix-huit heures trente

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à titre exceptionnel et dans le respect des mesures liées à la lutte contre le COVID-19 à la Salle des fêtes de Pauillac en séance publique sous la

Etaient présents : Ms et Mnies Fatin, Renaud, Costa, Arbez, Barrao, Revelle, Alves, Doré, Gette, Barillot, Siaut, Garrigou, Barret, Daumens, Morisseau, Ambroise, de Pournas, Tauzier, Blanck, Barraud, Bortolussi.

Etaient absents : Ms et Mmes CROUZAL, FALCO, FAURIE, GUIET, POUYALET, CHAGNIAT.

Procurations:

Procurations:

Mme CROUZAL donne procuration à Mme COSTA
M. FALCO donne procuration à Mme BARRAO
Mme FAURIE donne procuration à Mme DORÉ
Mme GUIET donne procuration à Mme BARILLOT
M. CHAGNIAT donne procuration à M. DE FOURNAS

Mme COSTA est nommée secrétaire de séance.

29/06/2022
27
21
26

PROCEDURE D'ENQUETE PUBLIQUE EN VUE DE L'ALIENATION DE CHEMINS RURAUX AU PROFIT DU CHATEAU DUHART MILON

La commune de Pauillac est propriétaire de plusieurs parcelles, anciennement à usage de passes, qui désormais ne desservent plus que les propriétés des Châteaux.

C'est pourquoi les Châteaux ont sollicité la commune afin d'acquérir lesdites parcelles classées en zone AOP et ainsi continuer le remembrement de leurs plantations. Le Château Duhart Milon, propriétaire et exploitant de parcelles de vignes, est c

de plusieurs chemins ruraux : Localisation		
Garrouil ouest le sablon	Superficie	
	56 m ²	
	494 m ²	
	9 m ²	
	346 m ²	
Garabeil	15 m ²	
Garabeil	325 m ²	
	Garrouil ouest le sablon Garrouil ouest Garabeil Garabeil	

[&]quot;La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouveir devant le Tribunel administratif de Bordeaux dans un sélai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication."

Envoyê en préfecture le 11/07/2022 Reçu en préfecture le 11/07/2022 Affichă le

AD 501	Mouline	THE POSTON OF THE T	
AD 504	1.0011000000000000000000000000000000000	94 m ²	
Description (A)	Mouline	94 m ²	
AD 508	Mouline	59 m ²	
NC	Duhart nord	(SOELOMM).	
		Environ 3370 m ²	

Compte-tenu de la désaffectation des chemins ruraux susvisés, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

Au regard des avis du domaine réalisés par la Direction régionale des Finances Publiques de Nouvelle Aquitaine, il est proposé au conseil municipal de ceder ces chemins ruraux pour un

VU les articles, L.1311-13, L. 2241-1, L. 2122-21 et L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales;

VU le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 161-10 et suivants, L.161-10, L.161-10-1, R. 161-25, R. 161-26 et R.161-27;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.2141-

VU le Code de la voirie routière et notamment ses articles L. 141-3 et R. 141-4 à R. 141-10; VU le Décret n°2015-955 du 31 juillet 2015 relatif à l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux ;

VU l'enquête publique nécessaire à l'aliénation des chemins ruraux et le rapport de son Commissaire enquêteur;

VU la consultation du domaine du 14 juin 2022 estimant ledit chemins à 130€/m² VU le Plan Départemental des Itinéraires et promenade de la Randonnée (PDIPR);

VU l'avis favorable de la commission urbanisme – travaux – environnement du 28 juin 2022.

CONSIDERANT que les chemins ruraux dénommés ci-dessus ne sont pas affectés à l'usage du public et que l'article L. 161-10 du Code rural autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public ;

CONSIDERANT que l'autorité territoriale n'y accomplit aucun acte de surveillance ou de

CONSIDERANT que lesdits chemins classés en zone AOP ne présente aucun intérêt pour la commune dans la mesure où ils ne satisfont plus un intérêt général;

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de se dessaisir de ces chemins ruraux ; CONSIDERANT la demande du Château Duhart Milon d'acquerir ces chemins ruraux ;

CONSIDERANT qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R. 141-4 à R. 141-10 du Code de la voirie routière;

CONSIDERANT qu'en l'espèce, le seul propriétaire riverain est le Château Duhart Milon, demandeur de l'alinéation, qu'il n'y a donc pas lieu de le mettre en demeure ;

CONSIDERANT que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et des opérations immobilières effectuées par la commune ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 : CONSTATE la désaffectation des chemins ruraux susmentionnes

ARTICLE 2 : DECIDE de procéder à l'enquête publique préalable à la cession des chemins

ARTICLE 3 : DIT que cette enquête pourra être menée conjointement avec les autres enquêtes préalables à l'alinéation de chemins ruraux envisagées.

ARTICLE 4: AUTORISE Monsieur le Maire à organiser ladite enquête publique.

"Le présente délébération pout faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tritural administratif de Bord un délai de deux mois à compter de sa transmission su représentant de l'Etat dans le département et de sa publicatio

Envoyé en préfecture le 11/07/2022 Reculen préfecture le 11/07/2022 Affiché le Page Communication de la Pa ID: 033-213303142-20220705-DEL 2022 063-DE

ARTICLE 5 : APPROUVE, sous réserve d'un avis favorable du Commissaire enquêteur à l'issue de l'enquête publique, la cession des chemins ruraux pour un prix de 130 euros le m² au Château Duhart Milon (superficie exacte à confirmer par le document d'arpentage)
ARTICLE 6 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et prendre toute décision relative à cette affaire.

ARTICLE 7: DIT que les fruis de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

<u>Fote:</u>
POUR: 20. CONTRE: 6 (M. CHAGNIAT, M. DE FOURNAS, Mme TAUZIER, M. MORISSEAU, Mme AMBROISE, Adopté à la majorité.

Fait en l'Hôtel de Ville, les jour, mois et an tel que dessus,

Le Maire,

Florent FATIN



MAIRIE DE PAUILLAC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Pauillac Boite Postale 109 33250 Pauillac Tcl : 05.56,73,30,50

3. Domaine et patrimoine

ARRETE N°2022/479 PORTANT MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A L'ALIENATION DE CHEMINS RURAUX

Le Maire de Pauillac.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 161-1 à L. 161-13 et R. 161-25 à R. 161-27 ;

VU le Code des relations entre le public et l'administration articles L 134-1 et L 134-2, articles R 134-3 à R 134-30 ;

VU le Code de la Voirie routière, article L 161-1 :

VU le décret n° 2015-955 du 31 juillet 2015 relatif à l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux :

VU la délibération du Conseil municipal n°2022/083 en date du 05 juillet 2022 lançant l'enquête publique préalable à la vente de diverses parcelles et à l'aliénation du Chemin rural des Marais;

VU les pièces du dossier soumis à l'enquête ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Il sera procédé à une enquête publique sur le projet d'aliénation du chemin rural des Marais situé aux lieudits « Garabey », « Fond-Martin », « Radet », « Les Pargues » et sur les parcelles AD 491-494-496-499-501-504 et 508 et à 109 et

AD 511

ARTICLE 2 : L'enquête publique se déroulera à compter du 24 octobre 2022 jusqu'au 15

novembre 2022 inclus.

ARTICLE 3: Monsieur Pierre Thierceault, Officier supérieur à la retraite, est désigné en

qualité de commissaire enquêteur.

ARTICLE 4: Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles,

côté et paraphé seront déposées à la Mairie de Pauillac pendant 23 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie : de 8h30 à

12h30 et de 13h30 à 17h15 du lundi au vendredi.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Chacun pourra prendre connaissance du dossier (Reçu en préfecture le 84/10/2622

consigner éventuellement ses observations sur adresser par écrit à Monsieur Pierre Thierceault - Commissaire enqueteur -Mairie de Pauillac - Quai Antoine Ferchaud - 33250 PAUILLAC ou par mail à l'attention de Monsieur Pierre Thierceault à l'adresse enquetepublique@mairie-pauillac.fr

Le commissaire enquêteur recevra le public à la Mairie le 24 octobre 2022 ARTICLE 5:

de 9h à 12h et le 15 novembre 2022 de 14h à 17h.

ARTICLE 6: A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 2 le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour

transmettre au Maire de la commune de Pauillac le dossier avec son rapport

dans lequel figure ses conclusions motivées.

ARTICLE 7: Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur le

Préfet du Département de la Gironde. Le rapport du commissaire enquêteur sera tenu à la disposition du public, à la Mairie, aux jours et heures habituels

d'ouverture.

ARTICLE 8: Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié 15

jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les 8 premiers jours de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le

Département.

Cet avis sera affiché notamment à la Mairie 15 jours au moins avant le début de l'enquête et publié par tout autre procédé en usage dans la commune de

Pauillac.

Fait à Pauillac, le 29/09/2022

Le Maire

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Pauillac, dans un délal de deux mois à compter de sa publication, ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans ce même délai de deux mois.



Cyril CASTARÈDE – Maylis SICHÈRE-LAWTON Aude PAGÈS-LE GALL

5 Quai Paul Doumer 33250 PAUILLAC

Téléphone : 05 56 73 30 20 Télécopie : 05 56 73 30 21 COMMUNE DE PAUILLAC Tôlel de Ville 1, quai Antoine Perchand 33250 PAUILLAC

48 Rue Francia Fournié 33112 SAINT LAURENT MEDOC

Psuillab, le 22 mars 2022

Ourster suivi pur Hétorie FOCHIN Affice 3.39102 Epitemines de

VENTE COMMUNE DE PAULU AC ANC LAFTER ROTHISCHILD MADS ARD, HEL:



Ministeur le MAIRE,

Les Châteaux LAPITE ROTSCHILD et DUHART MH.ON in oan demandé de bien vouloir prendre attanles augrés de cause.

. Us soubsitent racheter des pouvelles anciennement à usage de passes, qui désormais ne desservent plus que leur propriété.

U s'agit pour le Château DULART MB ON des parcelles AD 511 - A 109 - AD 491 - AD 494 - AD 496 - AD 499 - AD 501 - AD 503 - AD 503 et la passe communale de 33×70 ca sincée à Duhart suivant le pian el-joint.

 Π s'ogi) pour le Château LAFITE ROTHSCHILD de la parcelle PC1 au milieu du has d'Anseillan, saivant le plan ci-joint.

Je suis à votre entière disposition pour évoquer avec vous les modulités de ces acquisidons.

Recovez, Monsteur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Make Mayle SICHERE LAWTON

MCTAIRES

93000



Successeurs de Maître VIALARD

Membre d'une association agréée C.D.C. 40031 0001 0000140092Y 68



Annonces légales et officielles

Annonces légales

Vie des sociétés

MARLIMMO33
Société civile immobilière au capital social variable de 2 000 euros
11, allée des Chânes-Verts
33950 LEGE-CAP-PERRET
RCS BORDEAUX : 850 584 19

TRANSFERT SIÈGE SOCIAL

risano. Il rilgari enno effectudi su fisquatro stu-n er den nocietto de SONOSALDE.

VARITEMANA

CONSTITUTION

mes d'un ATISP en date du 26/15/2022, é a stribé une SASU ayant les caractéristiques

And Served Con ADDP or date on 26th ADDPS, in did to control on the SASS legand on control colored col

MICHAM

of Civerna, 38716 DANICAN

of Civerna, 38716 DANICAN

ne sex assessition of draits do value

socioli dispersitatini de value

socioli pesti perfisi

socioli pesti perfisi

socioli pesti

pesti

socioli pesti

pesti

socioli pe

Avis administratifs et judiciaires



2º AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par profile in 2020/478 du januti 28 septembre 1972 de M. el Marie de Paulla, e sié proporte une recorde justices portes par la projet d'uldrace l'une portes d'un chemo rarie sont le bolt de la lieu d'un portes d'un chemo rarie sont le lieu de l'acceptant et d'un chemo rarie sont le les directes et d'un chemo rariel sotte le les directes de l'acceptant et d'un chemo rariel sotte les les directes de la lieu d'un la lieu d'es seullas.

MINIST, COMMINIST MODIBLE ORDER DE MINISTRA DE MINISTR

PRÉFÈTE DE LA GIRONDE DAW

Direction Départementale dos Territoires et de la Mer Servico des procédures environnementales

2º AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES

Projet de requalification de l'avende de Taillan-Médoc sur le territoire de la commune de Eysines Ouverture d'enquêtes publiques conjointes préatable à le déclaration d'utilité publique des travaux et parcellaire

PRÉFÉTE DE LA GIRONDE takent ilgelår

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Pour le projet d'Implantation d'une centrale photovoltaique au sol commune de LUGASSON

Sud Duest marchés publics

Entreprises, inscrivez-vous aux alertes automatiques

Tous les marchés du Sud-Ouest 100 % grafuit sur sudouest-marchespublics.com

SUD HUST



2^{ème} AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE



Mairie de Pauillac 2º AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PRÉFÉTE DE LA GIRONDE

Direction départementale des Territoires et de la Mer-comme de LA TESTE-DE-BUCH

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative à la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de la commane de La Teste-de-Buch pour le projet de relocalisation d'un tronçon da la piste cyclable au niveau du site de la Lagune

It supposes. It is registed to surget and FORCE resistant data forthis - Agreement resistance currents livera Agreement and the service of the company of th

In other and with deliberate conversemental and section of the STEED 1. THE COCKING was proved in which haddens of the STEED 1. THE COCKING was proved in which haddens of the STEED 1. THE COCKING was proved in which haddens of the STEED 1. THE COCKING Was proved in a converse of the STEED 1. THE COCKING WAS AND THE COCKING W



d'une jeune femme traquée par les nazis qui se reconstruit après-guerre.

(C La musique qu'entientre antix higade est saux de l'histoire de Lazande (unies le rélates from de Louis Plaile.))

MADE STREET AND DESCRIPTION OF THE PROPERTY OF

ANNONCES LEGALES

SCP JOLY-CUTURI-WOJAS AYOCATS DYNAMIS EUROPE (ADE)
27 rus Souget SCCC BOYDCAUX
781: 05 57 14.46.40 - FAX: 05.57.83.22.36
Gits rubrique: Ventes aus enchêmes: "www.dynamie-burspe.com

VENTE AUX ENCHERES

AU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BORDEAUX 30 RUE DES PREHES BONIE

APPARTEMENT + PARKING EXTÉRIEUR

sie à VILLENAVE D'ORNON (23140) Réa. Le Jerdin de Ballerina, 2^{ter} étage, Batiment B1, Porte 201 Chemin de Golgon, 2 rue Gustave Gounculinos MISE À PRIX : 51 000 €

LE 8 DÉCEMBRE 2022 À 15 HEURES

DCSIGNATION : section Av n°282 et 295 et notamment le lot 57 et les 57/100.000°° des PCG y afférentes et le fot 134 et lies 1 137/100.000°° des PCG y afférentes

des PCO y afferentes et le loi 154 et las 1 15/7/CC/CDO** des PCO y affer OESCRIPTION SOMMANE FINA BLOW NOT ACREMENTS, activité des OESCRIPTIONS SOMMANE FINA BLOWNERS DE L'AUTRE DE L'AU

APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUÊTE

AVIS DE MARCHÉ

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : SIAEPA DE LA REGION D'ARVEYRES.

Correspondent: EVEN Novices, 12 bis rie de Libourne 33750 ST GERMAIN DU PUCH 18L: 05-57-24-00-28 Courriel: elegop-greenyes@wanacloo.fr

Objet du marché : Marché pour une mission d'assistance conceil sur le ser-vice public d'accaloissement collectif Lisu d'exécution et de Pyraison : 12 Bis, Route de Libourne 33750 SAINT GERMAIN DU PUCH

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française et que les documents de présentation éconolée.

La transmission et la vérificación des documents de candidatures pout être effec-tués par le diaposhif étarché public simplité sur presentation du numéro de SIRST :

Offre doanomiquement la plus evantageuse appréciée en fonction des critères anomées dans le cabiler des charges (réglement de la consultation, latire d'invitation les document descriptors

ou discontent desprings.

Type del procédure desprise.

Date I mate de Adequiton des offices: 18 Novembra 2022 à 06:00

Chical immate de Adequiton des offices: 18 Novembra 2022 à 06:00

Chical immate de relición des offices (1964) val I Décembra 2022.

Chical immate de relición des offices (1964) val I Décembra 2022.

Adelessa autres del tecquisid des renseignements d'ordre administratel et techniquement de discharación.

i šine obtanus : rsporklant : Micolas EVEN ; cournel ; slæpa-arveyresdiwarudos, fr L228,335077

2EME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrida n'2022/19 du 28 septembres 2022 de Monsièur la Maire de Paulillan, a dis presortius une equidite publica potents aux le project d'aliafention de cheminal des Marais aitos aux lisudits » Garaboy », « Fond-Martin », « Rades », », » Les Pars L'accuste et sur les parceiles AD 94-04-4-49-10-00-04-50-96 et ôles et AT 093 et AD 11. L'accuste se ciénquez à la maine durant 23 jours du 24 estabre 2022 au 15 novembre 2

M. Pierre THERCEAULT, officier supériour à la retraite, commissaire e signé par le Maire réceivre en mairie :

agrie par le Maire receivra en mairie.

1.6 de existe botto 46 o fil. 12%.

1.6 a 15 novembre de 11% d. 17%.

Plandere la duviné de l'evolutie, les observations au la projet d'abbration pournoit d'etre consignées sur le registre d'evolutie disposé en mairie. Esta peutient équitores divers d'autres de l'evolutie de l'existe d'autres en autres de l'existe l'existe d'autres de l'existe de l'existe d'autres d'autres de l'existe d'autres d'autres de l'existe d'autres de l'existe d'autres de l'existe d'autres de l'existe d'autres d'autres de l'existe d'autres de l'existe d'autres de l'existe d'autres de l'existe d'autres d'autres d'autres d'autres d'autres d'autres de l'existe d'autres d'autre

AVIS DE MARCHÉ

Nom et adresse efficiels de l'organisme acheteur : SIAEPA DE LA ROGION D'ARVEYRES.

Correspondant : EVEN Nicolas, 12 bis ris de Libourne 33750 ST GERMAIN DU

maps...www.o-marchespotics.com/appelictine/816662.
Objet du marché. Marché d'Assistance à Natistee d'Ouvrage en eau potable et en assainissement collectif pour les exercices 2052 à 2020.
Lieu d'exécution et de livraison: 12 Bis, Route de Libourne 33750 SANT CERMANI DU PUCH.

Unité monétaire Lelisée, l'ouro. Justifications à produire quant aux qualités et capacités du c

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effec-tive par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de BIPET :

Citibles d'attributions d'Arés descondingueurs appréciée en fountiers des critères Chrés descondingueurs la plus eventagresses appréciée en fountiers des critères qui document descriptif des charges (Fégliament de la consustation, lettre d'invitation Type de procédires procédure adaptife). Date immis de réception des crites 118 Novembre 2022 à 05:00. Calati minimum de validété des offres s'apprécé di Cércenter 2022. Calati minimum de validété des offres s'apprécé di Cércenter 2022. Calati minimum de validété des offres s'apprécé di Cércenter 2022.

2EME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par année n'100/2/1816, du 100 expérience 1003 de Montéeur la Mailer de Paulliais, et die prescribe une emplée indéelle pomme de un de la manue portion d'un chemin rurat situé liseufite « Las Cloux », Le Grand malten d'une portion d'une portion d'un chemin rurat situé au liseufit « Houssat » et « Les Maldrées». L'incupité se dérocéera à la mainte durant 23 jours du 24 écratire 2002 au 15 po-vertine 2002 de la comme de la mainte durant 23 jours du 24 écratire 2002 au 15 po-vertine 2002 de la comme de la mainte durant 23 jours du 24 écratire 2002 au 15 po-

Ferndant B. divise de 19-10 a 179.

Ferndant B. divise de l'irrepaire, les épouvations sur le projet d'aliénation pouvroir de la commande de l'archite de la commande de l'archite de l'arc

62

ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS-6570-6671-VERBREDI 28 OCTORRE 2022



ATTESTATION DE PARUTION

Bordeaux, le 5 octobre 2022

Pierre THIERCEAULT Commissaire Enquêteur

Hebdomadaire d'informations générales, judiciaires et légales 108 Rue Fondaudège CS 71900 33081 BORDEAUX CEDEX

www.echos-judiciaires.com

PARUTION:

Département : 33

Journal : Echos Judiciaires Girondins Date de parution : 7 octobre 2022 APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUETE

Cette annonce est commandée pour paraître sous réserve de conformité à son usage. Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°2022/479 du 29 eoptembre 2022 de Monsieur le Maire de Pauillac, a été prescrite une enquête publique portant sur le projet d'aliénation du chemin rural des Marais situls aux lieudits « Garabe» « Fond-Marin» » « Radet », « Les Pargues » et sur les parcelles AD 49 i-494-496-499-501-504 et 508 et A 109 et AD 511.

L'enquête se déroulera à la mairie durant 23 jours du 24 octobre 2022 au 15 novembre 2022 înclus.

M. Pierre THIEROEAULT, officier supérieur à la retraîte, commissaire enquêteur désigné par le Maire rocevra en maire : - Le 24 octobre 2022 de 9h à 12h.

• Le 15 novembre de 14h à 17h.

Pendant la durée de l'enquôto, les observations sur le projet d'aliénation pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également étre afresdee par éorit au commissaire enquêteur à la mairie de Paulille, 1 qual Antoine Ferchaut - BP 109 - 3250 PAULLAC ou par mail à l'attention de Monsieur Thisrceutif à l'adresse enquerespublique ©mairie-paulille.fr

asult à l'adresse enquetepublique emiaine pour le disposition du public à la mairie. Le rapport du commissaire enquêteur sera tenu à la disposition du public à la mairie. L22EJ03380

Le Président, Guillaume Lalau

Page 1/1

annonces-legales@echos-judiciaires.com - 05 56 52 32 13 - recouvrement@echos-judiciaires.com - 05 57 14 07 51 - publicita@echos-judiciaires.com - 05 57 14 07 51 SAS au capital de 45 000 € - SIRET 456 200 478 00038 - TVA Intracommunautaire FR 19 456 200 476

DEPARTEMENT Gronde (33)

Boychevelle / St-Estèphe / Cissac-Médoc



1 Quai Antoine Ferchaud 39250 PAUILLAC Tel.: 0596733064 fax : police@mairie-paulifac fr

Repport N° 92/2022

Lieu. Foute du Lievoir - 33250 Paulitec (France)

Affaire.: Enquire Publique

Objet.



RAPPORT DE CONSTATATION

En l'an deux mille vingt deux, le seize Novembre à douze heures et trente

- --- Je soussigné(e), DEFACQ Nicolas Brigadier Chef Principal, ---
- --- Assisté(e) de , ------ Agent(s) de police judiciaire adjoint, ---
- En résidence à la Police Municipale de Pauillac Dûment assermenté(e) et agréé(e) par M. le Procureur de la République Boredaux et M. le Prétet Bordeaux --
- Vu les articles 21/2":21-2, 53 et 78-6 du Code de Procédure Pénale, -- Vu les articles L511-1 à L515-1 du Code de la Sécurité Intérieure, -- Vu les articles L511-1 à L515-1 du Code de la Sécurité Intérieure, -- Vu les articles L511-1 à L515-1 du Code de la Sécurité Intérieure, ---
- --- Revêtu(s) de notre tenue d'uniforme et munics) des insignes apparents de notre qualité, en exécution des ordres reçus, rapportons les opérations
- -- Ce jour, à la demande de notre hiérarchie, nous nous transportons au lieu-dit "Milon" afin de procéder à la constatation de la mise en place de panneau informant d'une enquête publique portant sur le projet d'aliénation d'une portion d'un chemin rural située aux lieudits "Gabarey", "Le Sabion" et "Montgrand"
- --- Nous constatons la présence de 8 panneaux informant l'enquête publique.
- --- Fais et clos ce jour. ---

Nb Copie Monsieur le Maire Archives PM Madame la Directrice générale des services

Date de cióture : Le 17/11/2022 DEFACO Nicolas, Brigadier Chef Principal.

